



ENCADRANT MIXTE EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,
- Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.

Programme détaillé

MODULE 1

- Connaissance générale de l'amiante et de ses propriétés,
- Les terrains amiantifères, la production,
- Utilisation de l'amiante avant le 1er juillet 1997,
- Les matériaux de substitution,
- Risques sanitaires liés à l'inhalation des fibres d'amiante,
- Différents types d'expositions et maladies professionnelles

MODULE 2

- Les différentes réglementations
- Amiante et Code de la Santé Publique : Historique
- Obligation des propriétaires en matière de repérage Établissement des repérages et rapport de repérage Compétences des intervenants
- Obligations issues des résultats des repérages Constitution, communication des documents Sanctions encourues
- Analyse de rapports de repérage
- E.P.C. et E.P.I.
- Habillage / déshabillage – cas pratique

✓ **Durée: 5 jours – 35 heures**

✓ **Public visé :**

Tout travailleur chargé d'encadrer des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

✓ **Pré-requis:**

- Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail.
- Parler et écrire le français

✓ **Animation :**

Formateur ING2A, qualifié et expérimenté

✓ **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Présentation théorique sur support power point
- Discussion, jeux de rôle, étude de cas concret en groupe et sous-groupe
- Mise en pratique sur plateforme pédagogique
- Revue des documents existants
- Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.

MODULE 3

- Amiante et Code du Travail
- Dispositions communes
- Sous-section 3 et sous-section 4
- Obligations de l'employeur
- VLEP et vacances – *exemple : Outil CARSAT / INRS*
- Droit de retrait
- Repérage avant travaux
- Loi travail 2016 (*Loi dite « El Khomri »*)
- Travaux de retrait – *présentation de l'outil Scol@miante (INRS)*
- Mécanisme accidentel et principes de prévention
- Évaluation des risques (*et niveaux d'empoussièrement*)
- Gestion des risques

MODULE 4

- Réactivation mémoire réglementation : Format questions / réponses
- Intervention d'entreprises extérieures
- Réglementation
- Inspection commune et plan de prévention
- Suivi médical et fiche d'exposition
- Gestion des déchets amiantés Réglementation Stockage
- Transport Traçabilité
- Mode opératoire
- Méthodologie Process de validation

MODULE 5

- Situations d'urgence ou anormales, conduites à tenir
- Exemples de processus (format vidéo) – échanges sur les pratiques
- Synthèse des points majeurs des 5 jours de formation.
- Revue des principaux matériaux amiantés (liste A / B / C)
- Evaluation des compétences des stagiaires